

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Opération de rénovation et de restructuration de la bibliothèque municipale – demande de subventions

Séance du 24 juin 2015

Convocation du 18 juin 2015

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juin à 19 h 40 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-huit juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, MM. Jean-Louis Oheix, Bruno Philippe, Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mmes Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Catherine Lequeux, Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mme Claude Debon

Etaient représentés :

Mme Sylvie Bléry-Touchet par Mme Chantal Brault,
Mme Roselyne Holuigue-Lerouge par M. Jean-Philippe Allardi,
Mme Claire Vigneron par M. Jean-Pierre Riotton,
M. Othmane Khaoua par M. Timothé Lefèvre,
M. Thibault Hennion par Mme Pauline Schmidt,
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier,
Mme Dominique Daugeras par M. Jean-Jacques Campan

Etaient excusés :

M. Xavier Tamby,
M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 24 juin 2015

OBJET : Opération de rénovation et de restructuration de la bibliothèque municipale – demande de subventions

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Philippe Allardi,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le caractère subventionnable de l'aménagement et la restructuration de la bibliothèque municipale,

Considérant l'intérêt pour la Ville à bénéficier de cette subvention,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du concours particulier de la dotation générale de décentralisation, pour les travaux d'aménagement et de restructuration de la bibliothèque municipale, ainsi qu'auprès de la Région Ile-de-France et de tous les organismes susceptibles de participer au financement.

PRECISE que les travaux feront l'objet d'un plan pluriannuel dont le montant de la première phase sera inscrit au budget de l'exercice 2016.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



M. J. L.